

ACCORD TROUVE POUR SAUVEGARDER LES CFA.....

Ce mardi 11 mars les organisations syndicales ont signé deux accords permettant de remettre à flot la trésorerie du FONGECFA et ainsi sauver les congés de fin d'activité des conducteurs routiers

Le premier, signé par FO/uncp, la CGT, la CFTC et la CFE-CGC, entérine le passage de 25 à 26 ans de conduite pour accéder au dispositif, l'abaissement du plafond de l'allocation versée à 3129 € par mois et l'obligation d'embauche d'un conducteur cotisant lorsqu'un chauffeur prend son CFA.

Le second texte acte la suspension de la dérogation "*carrière longue*", qui permet aux salariés ayant commencé à travailler très jeunes de partir plus tôt à la retraite. Il a reçu l'aval de FO/uncp, de la CFTC et de la CFE-CGC.

La Fédération des Transports et de la Logistique FORCE OUVRIÈRE/UNCP ne peut que regretter le manque de responsabilité des signataires de l'accord de mai 2011 et du Gouvernement de l'époque qui ont précipité le régime dans le rouge en mésestimant le nombre de départ en carrière longue du fait de la pyramide des âges et de la conjoncture économique calamiteuse depuis cette date.

La signature de ces accords recule certes le départ en CFA de 2 ans, mais garantit aux conducteurs qui entreront à 57 ans dans le régime une période de 5 ans de prise en charge. Auparavant, ils sortaient à 60 ans du régime.

La Fédération des Transports et de la Logistique FORCE OUVRIÈRE/UNCP est comme à son habitude responsable et assume ses positions quoi qu'il advienne.

Si FO/uncp n'avait pas signé en ce mardi 11 mars cela en était fini des CFA.

.../...



Notre Fédération estime que ce signe fort stoppe la procédure d'alerte déclenché par le commissaire au compte et montre à l'Etat, troisième financeur du système, la volonté des partenaires sociaux de préserver cet acquis essentiel de la profession.

La Fédération des Transports et de la Logistique FORCE OUVRIÈRE/UNCP rappelle que ces accords sauvegardent le régime mais ne le pérennisent nullement puisque l'état convoquera les partenaires sociaux du transport pour évoquer ensemble ce régime de reconnaissance de la pénibilité et son financement.

Paris le 12 mars 2014.

Le Secrétaire Général,

Patrice CLOS.

